## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

**HERAULT** 

MCC19RE UT BIGEOBRE K ifferents in Charles Touches Conservation yndical

37 37 25

Date de la convocation
23 10 09

Date d'affichage

23 10 09

Objet de la Delibération

2009-11-05 Instrument Européen de Voisanage et de Partenariat (IEVP) Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

## **EXTRAIT DU REGISTRE**

des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

Séance du 13 novembre 2009

L'an deux mille neuf

Et le treize novembre

à Dix huit heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents: MM

G. AFFRE (CdC Saint-Chinian), , G.BARO (CdC Orb-Taurou), F.BARSSE (Bédarieux), JL BARTHES (CdC Orb-Jaur), JL BELLIDO (CdC Le Minervois), D.BEDOS (CdC Coteaux & Chateaux), P.BEZIAT (CdC Lirou-Canal), , F.BOUTES (Conseil Général), JL.FALIP (Conseil Général), F.GALBE (Commune Poujol/Orb), M.GIL (CdC Orb-Taurou), ML GERONIMO (CdC Combes & Taussac), C.GINESTE (CdC Avène, Orb & Gravezon), , MH LAVASTRE (Bédarieux), RM.LOSMA (Bédarieux), G. MARCOUIRE (Conseil Général), F.MARTY (CdC Orb Jaur), K.MESQUIDA (Conseil Général), H.OBIOLS (CdC Canal-Lirou), J.PALAYSI (CdC Saint-Chinian), M.OLMOS (CdC Minervois), JP.ROUANET (CdC Pays Saint-Ponais), G.ROUDIER (CdC Orb-Taurou), R.TROPEANO (Conseil Général), E.VILLANEUVA (CdC Faugères).

SOUS PREFECTURE
REÇU LE

1.8 NOV. 2009
SERVICE COURRIER

Acte 161109 toire présecture 161109

## Objet : Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP).

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles a été sollicité pour participer à l'appel à propositions au titre du Programme multilatéral de coopération transfrontalière «Bassin Maritime Méditerranée», financé par l'Union Européenne, via l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP).

Le projet, à mener en collaboration avec la Municipalité d'Ardauli (Sardaigne), chef de file, et l'Association de Développement Durable de Médenine (Tunisie), cette dernière étant, par ailleurs, notre partenaire dans la coopération décentralisée, vise à créer une offre de tourisme rural de qualité dans les pays du sud-ouest méditerranéen, notamment, par :

- la réhabilitation de l'habitat traditionnel à des fins d'hébergement touristique,
- le développement d'une offre touristique basée sur les différents aspects du patrimoine naturel humain et culturel.

La proposition globale s'élève, pour trois ans, à 1.998;650 €, la quote-part pour le Pays Haut Languedoc et Vignobles étant de 200.800 €, qui se répartissent :

- en investissements d'infrastructures touristiques, pour 127.000 €,
- en études, pour 33.000 €
- en frais de participation au réseau, déplacements, coûts administratifs,..., pour 40.000 €,

le cofinancement au titre du programme IEVP pouvant atteindre 90% du coût total, un autofinancement minimal de 10% étant requis.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de notre participation à cet appel à projets au titre de l'IEVP, sur le contenu du projet proposé et des modalités de cofinancement, et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de notre participation à cet appel à projets au titre de l'IEVP, sur le contenu du projet proposé et des modalités de cofinancement, et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Le Président Francis BOUTES

- Bento

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 13 novembre 2009.

SOUS PREFECTURE

1 8 NOV. 2009

SERVICE COURRIER